

**COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE ORDINAIRE DU 27 FEVRIER 2009**

Le vingt sept février deux mil neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de Souvigny en Sologne sous la présidence de Madame Chantal MEERSSCHAUT, Maire.

**Présents** : Chantal Meersschaut, Alain Leprêtre, Arnaud des Abbayes, Nadine de Oliveira, Jean-Michel Derbois  
Hervé Sené, Gérard Pinon Isabelle Crespel, Nadine Codorniu, Solange Ballu.

**Nombre de conseillers en exercice** : 10

**Nombre de conseillers présents** : 10

**Secrétaire de séance** : Isabelle Crespel

**Date de convocation** : 20 février 2009

Madame le Maire ouvre la séance à 18h40.

<b>OBJET : ETANGS</b> <b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION DES ETANGES DU 12 FEVRIER 2009</b> <b>TARIFS ET CALENDRIER DES TOURS DE GARDE DES ETANGS</b>
---

Monsieur Alain Leprêtre informe les membres du conseil municipal que les points suivants ont été évoqués lors de la réunion de la commission des étangs :

- La date de l'ouverture de la pêche a été arrêtée au samedi 21 mars 2009. Il est proposé de mettre des affiches pour annoncer l'ouverture (dans le village et dans les commerces spécialisés) et de l'indiquer sur le site de la mairie. La fermeture de la pêche sera le dimanche 1<sup>er</sup> novembre 2009 au soir.
- L'emplacement des bancs et des tables de pique-nique à disposer autour des étangs a été déterminé.
- Le nettoyage des WC sera effectué plus régulièrement. Un tuyau et une lance seront mis à disposition des employés communaux pour le nettoyage.
- Il est demandé de mettre des panneaux « pêche interdite » à l'étang de la métairie au niveau de la queue de l'étang. Modification du nombre de prise de carpes (3 maxi dans la journée).
- Empoisonnement : une partie des poissons est déjà arrivée dans les étangs des Gâts et de la Métairie, le reste sera mis avant l'ouverture. Par contre, l'étang de Fosse Morand ne sera pas empoisonné pour qu'il soit pêché l'an prochain
- Tours de garde : un calendrier va être établi. Les tours seront effectués comme par le passé par les conseillers municipaux et les membres de la commission des étangs qui le souhaitent.

Madame le Maire rappelle que la carte de pêche est à 5 € par jour pour 2 lignes et qu'une carte annuelle continuera à être délivrée aux habitants de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De garder le tarif de 5 € par carte de pêche pour 2lignes.

<b>OBJET : CONSEIL D'ECOLE</b> <b>COMPTE RENDU DE LA REUNION DU VENDREDI 13 FEVRIER 2009</b>
---

Madame Isabelle Crespel précise que les effectifs sont en augmentation pour l'année prochaine et que des travaux vont être effectués à Sennely pour agrandir la cantine et le préau. Les travaux de l'école de Chaon devraient être terminés pour la rentrée 2009-2010.

**OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS  
EMANANT DES ASSOCIATIONS CARITATIVES ET DIVERSES**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune est assaillie comme chaque année, au moment de l'élaboration du budget primitif, de demandes de la part d'associations caritatives et diverses.

- Le domaine du Ciran demande une participation de 40 euros et en contrepartie les habitants de la commune payent l'entrée au Domaine à moitié prix,
- L'ADMR demande également une aide d'un montant de 400 € environ,
- le Centre de Formation d'Apprentis de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Loir et Cher sollicite une participation financière de 40 € pour un apprenti fréquentant le CFA en 2008 et résidant dans notre commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité moins une voix :

- De ne pas donner de subvention à l'ADMR

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De donner une participation au CFA pour le jeune apprenti résidant à Souvigny en Sologne pour un montant de 40 €,
- De donner une subvention au Domaine du Ciran pour un montant de 40 € permettant aux habitants de Souvigny en Sologne de payer ½ tarif.

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS DE LA COMMUNE  
AU TITRE DU CONTRAT REGIONAL DE PAYS ET DU PROGRAMME LEADER**

Le conseil municipal sollicite une subvention au titre du Contrat Régional de Pays au taux de 25% et du programme Leader au taux de 55% plafonné, pour l'acquisition d'un matériel complémentaire pour l'animation de l'Espace Culturel et Touristique Eugène Labiche, projection de pièces de théâtre, conférences, séances cinématographiques, ..., pour la création thématique d'un chemin d'accès sécurisé, stabilisé, éclairé, reliant le village à l'Espace Eugène Labiche en passant par l'arboretum et les étangs communaux.

**OBJET : LA GARDERIE PERISCOLAIRE**

Madame le Maire informe l'ensemble des membres du conseil municipal que la garderie périscolaire ouvrira ses portes comme prévu, le lundi 9 mars 2009 au matin. Madame Sandra Lenti a été recrutée en CDD jusqu'au 2 juillet 2009 pour s'en occuper. Il y a environ 9 enfants inscrits pour un temps de présence assez variable.

**OBJET : TRAVAUX ET ACQUISITIONS 2009  
PREVISIONS**

Madame le Maire donne quelques orientations concernant les investissements qui pourraient être envisagés sur l'année 2009, à savoir :

- Construction de locaux scolaires et périscolaires : Frais d'études,
- Travaux d'aménagement et de sécurité,
- Aménagement du « parcours de santé intellectuel,
- Travaux église : révision de la toiture, restauration de tableaux avec l'aide de la DRAC et de l'ARES,
- Abribus : toiture,
- Colombarium (achat ou construction),
- Local associatif : isolation sous toiture,
- Achat de matériel, mobilier, équipements selon les besoins.

Madame le Maire insiste sur le fait que ce ne sont que des prévisions puisque le budget primitif n'est pas établi et que le compte de gestion n'est pas encore été validé par la trésorerie Générale.

## OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2009

Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas augmenté son « taux communal » depuis plus de 10 ans. Les bases sont revalorisées régulièrement par le service du cadastre. Les autres taux évoluent en fonction des décisions du département et de la région.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas modifier les taux d'imposition des 3 taxes et de retenir le détail des impositions comme suit :

Habitation	543 100 €	11,57 %	62 837 €
Foncier bâti	318 800 €	16,98 %	54 132 €
Foncier non bâti	36 700 €	68,79 %	25 246 €
		<b>TOTAL</b>	<b>142 215 €</b>

- De voter un montant d'impositions directes locales de 142 215 € pour équilibrer les recettes de fonctionnement.  
Compte tenu du produit résultant des allocations compensatrices versées par l'Etat au titre des diverses taxes pour une valeur de 14 479 € le produit attendu total sera de 156 694 €.

## OBJET : INFORMATIONS SUR LES MANIFESTATIONS A VENIR

L'association « Les patoches » organise le carnaval à Souvigny le dimanche 5 avril sur le thème du rythme. Deux demi-journées d'animation ont déjà été organisées et d'autres vont suivre. Un char est en cours de préparation.

Foire aux oies : le gardiennage des chapiteaux installés place de Geishouse sera assuré comme chaque année par une société spécialisée, de 22 h à 6 h sur deux jours. La facture sera réglée par moitié par l'AJAS et la commune.

## OBJET : POINT SUR L'ESPACE EUGENE LABICHE

Les rideaux sont installés. Les pelliculages sont commandés et vont être posés. La lumière sur les castelets va être installée. Une proposition concrète est attendue pour la vitrine animée. Les travaux avancent.

## OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Information création emploi : une coopérative d'activité et d'emploi a été mise en place à Lamotte par le syndicat mixte du pays de grande Sologne pour aider les personnes à créer leur propre emploi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 05

Fait à Souvigny en Sologne, le 13 mars 2009  
Le Maire,  
**Chantal MEERSSCHAUT**